Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORRECTION DE LA LONGEAIGUE À AVENCHES

Un nouveau type d'aménagement de cours d'eau plus naturel

Les travaux de correction du ruisseau de la Longeaigue à Avenches ont été inaugurés le 28 avril par les cantons de Vaud et Fribourg, les offices fédéraux ainsi que les communes territoriales. Ils sont caractéristiques d'une nouvelle génération d'aménagement : grâce à la création d'une grande zone inondable, les emprises du cours d'eau ont pu être réduites et les berges végétalisées à l'aval de cette zone. En outre, une partie de la Longeaigue a été remise à ciel ouvert.

La Longeaigue est un cours d'eau affluent de l'Arbogne et forme une frontière naturelle entre les cantons de Vaud et Fribourg sur une bonne partie de son parcours. Par le passé, elle a causé de fréquentes inondations provoquant des dégâts aux terrains agricoles, mais aussi aux zones habitées et aux voies de communication (route cantonale et voie CFF). Des mesures devaient donc être prises pour prévenir les débordements dus aux crues. L'une d'elles consiste à supprimer la canalisation au diamètre insuffisant dans laquelle la Longeaigue se perdait après le passage sous la voie CFF, à l'ouest d'Avenches. Ce tronçon a fait l'objet d'une remise à ciel ouvert sur 800 mètres.

Autre mesure prise pour dompter les flots de la Longeaigue : créer une grande zone de rétention de 20'000 m2 au lieu dit " En Milavy ", en amont de la route cantonale. Il s'agit d'une dépression de terrain existante, aménagée pour pouvoir retenir un volume de 70'000 m3 d'eau. Cette zone inondable agit donc comme une soupape en stockant d'importants volumes pendant la durée des hautes eaux et en les restituant lors de la décrue. A la sortie de la zone, un ouvrage de contrôle bétonné permet de limiter le débit à 4 m3/s. Grâce à ces aménagements, les débits sont diminués de plus de moitié à l'aval, ce qui améliore nettement la sécurité et diminue l'ampleur des travaux. Les berges nécessitent donc beaucoup moins de consolidations lourdes et les ouvrages de franchissement de la route cantonale et de la voie CFF bénéficient d'une sécurité accrue.

Cette réalisation apporte la preuve qu'il est possible, en plaine, de faire moins d'aménagements sur un cours d'eau tout en assurant la sécurité en cas de fortes crues. Mais il y a une condition : disposer d'une surface suffisamment grande pour retenir temporairement les eaux qui débordent.

Les travaux, entrepris sous la direction d'une entreprise de correction fluviale, ont duré un peu plus de deux ans. Ils ont coûté 3,5 millions de francs, répartis entre les communes territoriales, les CFF, les routes cantonales, la Confédération et les deux cantons. La part à la charge de l'Etat de Vaud s'élève à 1,1 million de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 avril 1998

M. Philippe Hohl, ingénieur au Service des eaux, sols et assainissement, 021 / 316 75 56